

Comité Social et Economique du centre de production de Rennes. Réunion ordinaire du lundi 30 janvier à 8h30

Calendrier prévisionnel :

FÉVRIER		EMBOUTISSAGE			FERRAGE		PEINTURE		MONTAGE / CPL / QCP	
		TA	TB	TC	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Semaine 5	M 1				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	J 2				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	V 3				H+ 15'	H+ 15'				
	S 4									
	D 5									
Semaine 6	L 6				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 7				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 8				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	J 9				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	V 10				H+ 15'	H+ 15'				
	S 11									
D 12										
Semaine 7	L 13				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 14				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	M 15				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	J 16				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'	
	V 17				H+ 15'	H+ 15'				
	S 18		H+			H+		H+		H+
D 19										
Semaine 8	L 20				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 21				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	M 22				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	J 23				H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		H+ 15'
	V 24				H+ 15'	H+ 15'				
	S 25	H+			H+		H+		H+	
D 26										
L 27				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		
M 28				H+ 15'	H+ 15'	H+ 15'		H+ 15'		

Les horaires de travail de référence des équipes de production sont de 5h30 – 13h16 et 13h16 – 21h02.

Les séances supplémentaires collectives du samedi sont réalisées de 5h30 à 13h00.

Les séances supplémentaires collectives de l'Emboutissage : sauf personnel désigné par la hiérarchie.

Les séances supplémentaires collectives concernent aussi les fonctions d'appui de l'atelier cité.

▪ **Allongements d'horaires journaliers pour le périmètre Ferrage :**

Afin de sécuriser la production, des allongements d'horaires journaliers sont programmés sur le périmètre Ferrage dans les conditions suivantes :

- De 5h15 à 5h30 dont 1' de pause pour l'équipe du matin ;
- De 21h02 à 21h17 dont 1' de pause pour l'équipe d'après-midi.

En fonction de la situation de la production et des encours, des suppressions pourront être annoncées par la hiérarchie.

A titre exceptionnel, ces allongements seront gérés hors modulation collective et donc rémunérés.

▪ **Allongements d'horaires journaliers pour le périmètre PEINTURE - MONTAGE - CPL – QCP :**

Afin de sécuriser la production, des allongements d'horaires journaliers de 15' (de 21h02 à 21h17) dont 1' de pause sont programmés du lundi au jeudi. En fonction de la situation de la production et des encours, des suppressions pourront être annoncées par la hiérarchie. A titre exceptionnel, ces allongements seront gérés hors modulation collective et donc rémunérés.

▪ **Périmètre Peinture :**

Comme habituellement, afin de répondre aux nécessités de vidage de l'atelier peinture, des opérations sont à réaliser au-delà de l'horaire de production. La hiérarchie désignera les salariés concernés par rotation. Ces allongements d'horaires sont gérés hors modulation collective et donc rémunérés.

▪ **Gestion des séances supplémentaires collectives :**

A titre exceptionnel, depuis le 1er juin 2022, la gestion des séances supplémentaires collectives est modifiée.

Lorsque deux séances collectives seront réalisées sur le mois pour une équipe, la 1ère séance sera gérée en modulation et la 2ème sera gérée en individuelle et donc rémunérée et majorée sur le mois.